



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

**Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation****Vingt-neuvième session**

Genève, 20-22 novembre 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Débat sur l'orientation future des travaux sur « les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable »****Rapport sur l'évaluation de l'appui apporté par la CEE à l'avancement des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation\*****Extrait du rapport d'évaluation, soumis tel qu'il a été reçu du consultant chargé de l'évaluation***Résumé*

*Le présent document est un extrait de l'évaluation des activités réalisées par le Groupe de travail sur les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6). Il est soumis tel qu'il a été reçu du consultant chargé de l'évaluation, pour décision par les États membres à la prochaine session annuelle du Groupe de travail.*

**I. Résumé analytique**

1. Dans le cadre du plan de travail concernant l'évaluation des sous-programmes de la CEE pour 2018-2019 qui vise le sous-programme relatif au commerce, le présent rapport d'évaluation porte sur les activités du Groupe de travail sur les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6). L'évaluation a pour objectif d'examiner l'appui que la CEE a apporté aux États membres pour faire progresser les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, en particulier en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, dans l'optique de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Elle mesure la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la viabilité et l'impact des activités

---

\* Le présent document est soumis tardivement car des contributions ont été reçues pendant et après la session annuelle du WP.6 (20-22 novembre 2019).



menées par le WP.6 pour aider les États membres à réduire les obstacles techniques au commerce et à renforcer la cohérence de la réglementation dans les secteurs qui ont une importance déterminante pour le développement durable. Elle porte sur l'ensemble des activités entreprises sous les auspices du WP.6 entre janvier 2015 et décembre 2018. Cinquante-six États membres situés en Europe, en Amérique du Nord<sup>1</sup>, dans le Caucase<sup>2</sup> en Asie centrale<sup>3</sup> et en Asie occidentale<sup>4</sup> font partie de la zone géographique de la CEE. Toutefois, bon nombre des normes et instruments juridiques de la CEE sont utilisés partout dans le monde, et un certain nombre de pays extérieurs à la région participent aux travaux normatifs de l'organisation, y compris à ceux du WP.6, ainsi qu'à certains travaux des sous-programmes suivants : environnement, statistiques, énergie durable, transports<sup>5</sup>. En ce qui concerne la méthode, l'évaluation repose sur une combinaison de sources de données : i) des données primaires recueillies au moyen de questionnaires et d'entretiens approfondis avec des informateurs clefs ; et ii) des données secondaires recueillies au moyen d'un examen sur dossier des documents de projet et d'autres documents pertinents. L'évaluation s'appuie sur des données tant quantitatives que qualitatives. Dans la mesure du possible, la triangulation a été appliquée dans l'analyse des données. L'évaluateur a eu recours à l'analyse des problématiques relatives au genre et à une approche fondée sur les droits de l'homme, conformément aux Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE).

2. Au chapitre de la **pertinence**, l'évaluateur a estimé que les activités du WP.6 : i) ont répondu aux besoins recensés et exprimés d'un commun accord par les bénéficiaires ; ii) correspondent au mandat du sous-programme relatif au commerce et aux propres mandats du WP.6 ; iii) sont très pertinents à en juger par la grande diversité et la pérennité des partenariats établis ; iv) l'Initiative sur l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre est très pertinent s'agissant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ; et v) tient compte de façon satisfaisante de la perspective des groupes vulnérables dans l'élaboration des recommandations concernant les femmes et les personnes handicapées. En ce qui concerne l'efficacité, l'évaluateur a estimé que le WP.6 a obtenu de bons résultats dans tous ses domaines d'intervention. Les efforts du WP.6 ont été un avantage en ce qu'ils ont offert un espace de dialogue neutre et un lieu d'échange de meilleures pratiques dans les domaines thématiques dont il est chargé, et ont permis aux pays à revenu intermédiaire et aux pays en transition d'accéder plus facilement aux normes. Parmi les difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs et les résultats escomptés, on peut citer notamment le manque de ressources, la faible participation des États membres et d'autres parties prenantes et leur engagement limité entre les réunions, les problèmes de mise en œuvre et les difficultés qu'il y a à faire appliquer les normes volontaires, et la méconnaissance dont diverses parties prenantes font preuve s'agissant des liens entre les normes, le développement durable et l'égalité des sexes.

3. Pour ce qui est de l'**efficacité**, l'évaluateur a estimé que le rapport entre les coûts (ressources et temps) et les résultats est satisfaisant, compte tenu de l'ampleur du mandat ainsi que de la nature et du nombre des résultats obtenus par rapport au budget et aux ressources humaines. Toutefois, les contraintes budgétaires sont telles que les ressources sont insuffisantes pour obtenir les résultats attendus.

4. En ce qui concerne la **viabilité**, l'évaluateur a estimé que les bénéfices du travail normatif, une fois celui-ci achevé, ne perdureront sans doute pas sans créer une surcharge de travail pour les institutions partenaires<sup>6</sup>. La participation des partenaires et des bénéficiaires aux réunions annuelles du Groupe de travail et celle d'un large éventail de parties prenantes aux réunions périodiques des organes consultatifs ont été faibles, y compris, pour certains, à cause de la barrière des langues et du décalage horaire. Il a été difficile pour un certain nombre de participants et d'experts, qui participent à titre gracieux,

<sup>1</sup> Canada et États-Unis d'Amérique.

<sup>2</sup> Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie.

<sup>3</sup> Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan.

<sup>4</sup> Israël.

<sup>5</sup> <https://www.unecce.org/info/where-we-work/where-we-work.html>.

<sup>6</sup> Les pays bénéficiaires auront besoin d'aide pour suivre les meilleures pratiques et appliquer les recommandations du WP.6.

de maintenir leur engagement entre les réunions, comme il arrive également dans d'autres groupes de travail de la CEE. Le degré d'appropriation des résultats des travaux par les bénéficiaires a été moyen à élevé.

5. Sur le plan de l'**impact**, l'évaluateur a estimé que le WP.6 a apporté une contribution positive au sein de la CEE, en particulier grâce à l'Initiative sur l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre et au projet de normes au service des objectifs de développement durable (financé par des ressources extrabudgétaires), qui illustrent tous deux l'importance générale des normes pour les objectifs mondiaux arrêtés au niveau international s'agissant du Programme 2030 et de la politique d'intégration des questions de genre du Secrétariat de l'ONU. Les travaux normatifs n'ont eu aucun impact négatif notable. Les activités du WP.6 ont conduit à l'élaboration de nouvelles politiques ou à la modification de politiques existantes dans les États membres dans des domaines clés tels que la surveillance des marchés, la coopération en matière de réglementation, les normes tenant compte des questions de genre et le matériel à utiliser en présence d'explosifs. De même, les pays extérieurs à la région Europe ont utilisé les recommandations et d'autres produits élaborés par le WP.6, notamment dans les domaines de la coopération en matière de réglementation, des normes tenant compte des questions de genre, de la gestion des risques, de la résilience face aux risques de catastrophe et des normes au service des objectifs de développement durable, illustrant l'impact qu'ont les activités du WP.6 au-delà des États membres de la CEE. L'Initiative sur les normes tenant compte des questions de genre a renforcé l'application des principes de l'intégration de ces questions dans les normes et les règlements techniques, grâce aux activités de sensibilisation et grâce à la promotion de l'élaboration de plans d'action pour l'égalité des sexes. Il est toutefois trop tôt pour déterminer si la situation des groupes les plus vulnérables a changé de manière sensible, même s'il y a eu des avancées positives et, sans doute, des perspectives non négligeables d'amélioration pour les femmes, les personnes handicapées et les personnes qui vivent dans des zones exposées aux catastrophes.

6. Des recommandations ont été faites sur la base des constatations et des conclusions de l'évaluation, en concertation avec les parties prenantes.

## II. Recommandations

7. Les recommandations sont les suivantes :

- i) Mettre à jour les travaux du WP.6 compte tenu du Programme 2030, qui a été adopté par les États Membres de l'ONU en 2015. Examiner le mandat du WP.6 conformément aux Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail sous l'égide de la CEE (ECE/EX/1, par. 3 d) – voir annexe) afin de l'évaluer et de proposer les modifications à lui apporter et à apporter au statut du WP.6, le mettre à jour et le soumettre au Comité directeur des capacités et des normes commerciales ;
- ii) Prendre les mesures nécessaires pour l'établissement officiel de l'Initiative sur l'enseignement de la normalisation (STARTed) et de l'Initiative sur les normes tenant compte des questions de genre, conformément aux directives et procédures de l'annexe F ;
- iii) Trouver des moyens d'améliorer l'intégration et la participation aux groupes consultatifs du WP.6<sup>7</sup>. Par exemple : i) augmenter la représentation des femmes dans tous les groupes consultatifs du WP.6 afin d'accroître leur contribution aux travaux d'élaboration des normes, d'améliorer l'équilibre femmes-hommes au sein de ces organes, et de renforcer les compétences afin de garantir la prise en compte effective des questions de genre ; ii) créer un système de centres régionaux ou organiser les réunions virtuelles des groupes

<sup>7</sup> Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe « MARS »), Groupe sur l'enseignement et la normalisation (STARTed), Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation (GRM), Normalisation et techniques de réglementation (START).

consultatifs selon une rotation qui facilite la participation des personnes appartenant aux différents fuseaux horaires de l'Europe ;

- iv) Étudier les moyens de remédier au manque de ressources, par exemple, en utilisant intégralement les ressources allouées au WP.6, compte tenu de la redistribution des ressources au sein de la Section, des stagiaires des programmes de « master » sur la normalisation, et des projets dotés de gestionnaires financés sur des fonds extrabudgétaires ;
- v) Chercher à établir des partenariats avec un large éventail d'organisations de femmes, y compris des organisations représentant des groupes de femmes vulnérables, pour chaque domaine thématique et chaque groupe consultatif afin de connaître leurs points de vue, de répondre à leurs besoins et d'atteindre les plus démunies ;
- vi) Afin de présenter les conclusions sur les deux initiatives les plus récentes du WP.6, envisager de préparer une publication sur les normes tenant compte des questions de genre et les normes en faveur des objectifs de développement durable, en mettant en avant l'objectif 5 et son caractère transversal pour montrer comment les normes contribuent à la réalisation de l'égalité entre les sexes, à l'intégration des questions de genre et à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de la CEE.

---